



Comité Confédéral des Pêcheurs de Compétition.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Coarse Fishing Committee - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Hermée , le 25 avril 2012

Secrétaire. : DETONGRE Guy
Rue de la moinerie, 13
4680 HERMEE
Tél : 042785516
GSM : 0494130037
e-mail : guy.detongre@base.be

PV de la réunion CCPC du 21 avril 2012

Présences : PATERNOSTER Jean-Paul, MARCQ Roland, GILLOT Bernard, LEFEBVRE Josette, BERNARD Samuel, DETONGRE Guy, COLLARD Jean-Pierre, COOLENS Albert, LUYCKX Jean-Marie, GOSSIAUX Michel, SOTTIAUX Benoit (FSPFB)

Excusés : SCHALLENBERGH Freddy, PILATE Jean, CAZIER Michel, DETAILLE Eric, DELSIVE Jean-Christophe, GEORGE Joseph, HASTIR Charles, DEPOUILLE Christophe, DUPONT Alexandre

La réunion débute à 10 H 00

Le président ouvre la séance, et demande de noter au point divers de l'ordre du jour :

- _ question carpiste.
- _ exposition de Libramont
- _ demande de dérogation de la fédération du Luxembourg
- _ questions sur le nouveau règlement sportif

1. Approbation du PV de la réunion CCPC du 21 janvier 2012

Il n'y a pas de remarques à signaler.

Le PV est approuvé et signé par les membres présents.

2. Approbation du PV de la réunion BCFC du 28 janvier 2012 et compte-rendu de de la réunion comptable.

Le président remercie Roland Marcq pour toutes les traductions.

Le CCPC n'a pas reçu le rapport écrit de la réunion comptable. Jean-Marie Luyckx, présent à cette réunion, avait pris quelques notes. Le contrôle de toutes les caisses a bien été effectué.

Les caisses BCFC, jeunesse, handi-pêche, carnassiers, carpistes, inters, feeder sont en ordre et très bien tenues.

Lors de cette réunion, le président a appris que les deux jeunes francophones qui ont participé au championnat du monde 2011, y sont allés de leurs poches pour 400€ et souhaite en parler au point 12 de l'ordre du jour, afin de voir si le CCPC ne peut pas intervenir au niveau de ces frais.

Concernant le point 2, changement de mandataire des caisses, (Jean-Marie Luyckx remplaçant Jean Pilate), le président transmet à Roland Marcq les documents de la banque qu'il a signés. Roland Marcq et la trésorière BCFC signeront ces documents avant de les rentrer à la banque.

Au point 3.0.6, dans son PV le rapporteur ne suit jamais l'ordre du jour de la réunion. Pour les délégués CCPC qui n'ont pas reçu l'ordre du jour de la réunion, la compréhension du PV est parfois difficile. Le désaccord était relatif au championnat de Belgique interclubs 2011. Il s'en suit une longue discussion sur ce sujet. N'ayant pas d'éléments suffisants, le CCPC estime qu'il sera très difficile d'obtenir gain de cause. Si le club de Chenée veut porter l'affaire plus loin, elle peut toujours le faire. Roland Marcq signale avoir reçu une délégation de Chenée. Il leur a expliqué la procédure à suivre, les possibilités de gagner ou de perdre, les coûts des tribunaux... Rappel : le BCFC a connu d'autres affaires pour lesquelles les tribunaux se sont déclarés incompétents en la matière.

Concernant le championnat du monde 2012 des clubs, le CCPC n'a pas eu connaissance de la participation ou non du champion de Belgique 2011. Afin de le savoir, le président contactera rapidement Eric Pinoy. Si la réponse est positive, il y a alors une faute de procédure. Si la réponse est négative, le club de Chenée pourrait poser sa candidature. Il faut aller très vite, car le championnat a lieu dans 2 mois.

Il est rappelé que pour participer au championnat du monde des clubs, il y a une procédure à respecter. Le club doit en faire la demande au BCFC avant le 31 décembre, afin d'obtenir l'accord des deux ailes.

Au point 7, Eric Pinoy ne peut accéder à la demande du CCPC (faire un pas de côté en tant que président du BCFC), car tous les délégués du CCCV sont derrière lui.

3. Approbation du PV BCFC de novembre 2012 (sur base du projet)

Le CCPC avait émis des remarques sur le projet. Le rapporteur n'a jamais donné de suite à ces remarques. N'ayant pas eu d'écrit modifié, le CCPC ne peut approuver le PV. Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du BCFC.

4. Championnats de Belgique 2012

Excepté pour le championnat de Belgique Moulinet, les canevas sont rentrés.

Vu les faibles captures actuellement dans le canal Albert, la FLPC souhaite changer l'endroit pour le championnat de Belgique moulinet. Le parcours de la Meuse à Coronmeuse n'étant pas assez long, vu la distance demandée entre 2 pêcheurs (20 mètres pour le moulinet), le parcours de Houdeng est proposé. Jean-Marie Luyckx se charge de contacter Roger Van Bockstal, responsable de la fédération du centre afin d'obtenir son accord sur l'endroit. Il est signalé qu'il est très difficile d'obtenir les autorisations pour circuler sur le halage à Houdeng.

Jean-Paul Paternoster signale que la procédure pour la publication des canevas n'a pas été respectée. Les canevas devaient d'abord être envoyés au responsable des championnats de

Belgique et au président de l'aile pour approbation, avant de les publier.

Jean-Paul Paternoster signalera à Isidoor Vanhoudt, les remarques faites par le CCPC :

- a) la procédure n'a pas été respectée.
- b) Le parcours de Vroenhoven a déjà été refusé plusieurs fois pour manque de captures.
- c) L'accès étant dangereux pour les handi-pêche : ils doivent descendre un talus pour installer leurs matériels.

Pour le championnat de Belgique jeunesse et vétérans, l'heure du retrait des tickets est 08H30 et non 09H30. Comme des délégués n'ont pas reçu certains canevas, le secrétaire les renverra tous par mail.

Concernant la répartition des places pour le championnat de Belgique individuel, la fédération du centre se réunit prochainement. Ils communiqueront à Jean-Marie Luyckx leur participation ou non au championnat de Belgique 2012.

5. Section carnassiers.

Après une année sabbatique, la section carnassiers reprend ses activités.

Pour le championnat de Belgique 2012, les 2 premières manches ont été attribuées.

La première manche aura lieu le 6 octobre au lac de l'eau d'heure (petite taille).

La deuxième, le 20 octobre à Lanklaar. Les 2 autres manches sont en demande d'autorisation.

6. Hameçons d'or et de cristal 2011

Le président remercie Josette Lefebvre pour la qualité de la nourriture et la qualité du service.

Le prix supérieur aux années antérieures, bien que fonction du nombre d'invités et du nombre de lauréats, se justifie par une qualité nettement supérieure.

Roland Marcq a deux remarques à faire :

- 1- Josette a beaucoup travaillé et était trop souvent absente.
- 2- A l'avenir, à l'extérieur, il faudra garnir de drapeaux l'endroit où les photos des lauréats seront prises, car c'est très important pour les sponsors.

Il faut souligner que la fédération sportive en la personne de Bruno Chermanne a très bien relaté l'évènement de l'hameçon d'or dans la revue Le Pêcheur Belge. Bruno Chermanne se montre de plus en plus pour la compétition. Il sera présent lors du match féminin Belgique-Pays Bas le samedi 28 avril aux étangs de Grand-Leez. Il commentera la rencontre dans le PB. Le CCPC remercie la fédération sportive de s'impliquer davantage dans la compétition de pêche au coup.

7. Coupe de la communauté française

La 1ere manche a été organisée par la fédération Est Compétition. Malgré les craintes de l'effet Cormorans, tout s'est bien déroulé : 64 pêcheurs présents et les prises en quantité raisonnable.

Suite à l'organisation d'une manche de la section Jeunesse, Samuel Bernard n'a pu y participer.

Le CCPC demandera aux responsables de la section Jeunesse, la possibilité de ne plus organiser de manches lors des journées de la coupe de la communauté française.

Roland Marcq signale avoir reçu les lots des pêcheurs classés de la 4^{ème} à la 12^{ème} place de notre sponsor SENSAS. Après la réunion, les lots seront remis aux délégués pour leurs pêcheurs classés.

La 2me manche de la coupe de la communauté française, organisée par la fédération de la Senne, aura lieu au mois d'août. Le canevas sera bientôt disponible.

Jean-Marie Luyckx se charge d'envoyer un courrier au ministre compétent, afin de pouvoir détenir tous les poissons lors des concours publics officiels, étant entendu que tous ces poissons sont maintenus en vie dans des bourriches de minimum 3 mètres et remis délicatement à l'eau après la pesée.

8. Règlement des concours organisés le jour du championnat de Belgique U et vétérans

Deux concours ont été attribués cette année le jour de l'organisation du championnat de Belgique jeunes et vétérans. A l'avenir il est demandé aux responsables des fédérations de mieux contrôler les demandes de concours avant de les envoyer au responsable du calendrier des concours publics.

Une demande sera introduite au BCFC, afin comme pour les championnats de Belgique moulinet et feeder de pouvoir organiser un concours le jour du championnat jeunes et vétérans.

Il est rappelé que le nouveau règlement sportif est bloqué pour 2 ans.

9. Site : www.pêche.be

Albert Coolens, responsable du site recevra les informations pour publication de :

- Jean Pilate pour le calendrier des concours publics, les rubriques événements CCPC et qui es-tu, les interviews
- Roland Marcq pour les infos relatives aux inters et à la FIPS.
- les délégués pour la publication des résultats des concours.
- Pour les autres infos, ou rapport, il faut les envoyer à Jean-Marie Luyckx, qui les transmettra à Albert Coolens.
- Le secrétaire pour la publication des PV, après accord du président.

Il existe un nouveau formulaire pour la publication des résultats de concours sur le site. Jean-Paul Paternoster se charge de le faire parvenir à toutes les fédérations.

Il est dommage que beaucoup de délégués n'envoient pas leur résultat de concours pour publication..

10. Situation financière du CCPC

Michel Cazier signale qu'à ce jour 3 fédérations n'ont pas encore versé l'acompte 2012 : la Senne, le Centre, le Haut-Escaut. Il est demandé à ces fédérations de faire le nécessaire.

11. Championnat du monde feeder 2012

Le championnat du monde feeder, organisé par la Belgique aura lieu les 7 et 8 juillet 2012, au Watersportbaan de Gand. Une réunion d'information a eu lieu à Saint Nicolas. Pour le CCPC, Roland Marcq, Jean-Marie Luyckx et Samuel Bernard étaient présents.

Normalement, 25 pays seront représentés. Par conséquent, il faudra 25 contrôleurs par secteur, soit $5 \times 25 = 125$ contrôleurs.

- un secteur sera pris en charge par le CCCV.
- un secteur par les sponsorisés VDE.
- un secteur par les jeunes, les dames, les handi-pêche, les vétérans
- un secteur par le feeder.
- un secteur par le CCPC.

Le CCPC doit donc collecter un minimum de 25 pêcheurs pour le contrôle (25 le samedi, 25 le dimanche). Le pêcheur qui s'engage, recevra un gilet avec logos du sponsor, un siège et un parapluie. Si un contrôleur est remplacé pour le deuxième journée, ces 3 choses seront rendues au responsable contrôle du secteur qui sera chargé du partage après l'organisation. Les contrôleurs recevront un lunch-paquet. Samuel Bernard sera le responsable contrôle CCPC : il se chargera aussi du briefing des contrôleurs. Les fédérations communiqueront au plus tôt les noms de leurs contrôleurs à Jean-Marie Luyckx. Roland Marcq fait remarquer **que le championnat du monde feeder est un organisation nationale et qu'il est très important que le CCPC soit présent dans l'organisation.**

Ce championnat est sponsorisé par : VDE, Matrix (Fox) et plusieurs magasins de pêche. L'argent du sponsoring servira en premier lieu à rembourser au B.C.F.C. le déficit (2300€) de l'organisation du championnat du monde vétérans 2010.

12. Interventions - championnats du monde Jeunes et Dames

La Belgique participe cette année au championnat du monde des Dames au Pays-Bas. Une dame du CCPC, Michèle Lauvaux participera à ce championnat : c'est une première. Afin de couvrir une partie de ses frais, son club organise un concours le 29 avril. Jean-Marie Luyckx demande si le CCPC ne peut pas également lui accorder une aide financière. Tout comme pour les deux jeunes qui ont participé au championnat du monde 2011, le CCPC allouera un défraiement à chacun. Il est encore à signaler que le championnat du monde des dames est très médiatisé.

Grâce à la compétition de pêche au coup, la pêche est maintenant reconnue comme sport de haut niveau par l'ADEPS. Le coup est la seule discipline sportive reconnue. La FSPFB reçoit donc annuellement une dotation de l'ADEPS. Roland Marcq a négocié avec la F.S.P.F.B. afin qu'une partie de cette dotation soit reversée au CCPC.

Cet argent doit servir :

- à aider les compétiteurs CCPC qui participent à des compétitions nationales ou internationales sous l'effigie de la Belgique.
- à aider les fédérations qui organisent un championnat de Belgique ou une manche de la coupe de la communauté française.
- à aider les fédérations en tenant compte du nombre de licenciés (un forfait plus X€ par licence).
- à aider les fédérations qui augmentent leur nombre de licence.
- à couvrir les éventuels imprévus.

En contre partie, le CCPC fournira à la fédération sportive les justificatifs des interventions financières du CCPC.

Dans un premier temps, l'assemblée juge ces propositions tout à fait raisonnables.

Il est rappelé que les délégués peuvent annuellement comptabiliser leurs kilomètres effectués pour participer aux réunions du CCPC.

13. Divers

- a) Deux carapistes demandent la possibilité de porter des vêtements avec logos d'un sponsor personnel lors des compétitions carapistes : réponse, OK tant que la section carpiste BCFC n'a pas de sponsor officiel et pour autant qu'il n'y ait pas de tenue vestimentaire officielle imposée par le BCFC (cérémonies d'ouverture, banquets de clôtures, présentation des équipes...)
- b) Exposition sur la pêche les 20 et 21 octobre 2012 à Libramont. La fédération sportive

va réfléchir à la manière dont le CCPC peut s'impliquer et se renseigner sur le coût lié à la participation. Les propositions des délégués de fédérations sont également les bienvenues. Le président insiste pour que le CCPC s'implique dans cette initiative.

- c) Benoit Sottiaux signale que le 20 mai aura lieu à Helecine, la 12^{me} journée de la pêche de la communauté française. La fédération sportive fait appel à des compétiteurs afin de conseiller et d'aider les jeunes pêcheurs.
- d) Vu que la pêche est maintenant reconnue comme sport de haut niveau, Jean-Paul Paternoster signale que certaines mutuelles interviennent annuellement dans les frais d'affiliation des compétiteurs.
- e) La fédération du Luxembourg a introduit une demande de dérogation pour les concours dont la durée est supérieure à 3 heures, afin de limiter les esches à 2.2 pints tout compris et ce avec ou sans 1.1 pints de larves aquatiques, avec la réserve que les organisateurs devront en faire mention dans la demande de numéros de concours et sur les affiches. Par le passé, le CCPC a déjà accordé des dérogations de limitation d'esches. Dans la mesure où les limitations visent à diminuer les quantités maximales, il n'y a pas de problèmes. De plus, au ch.8.A.2 du règlement sportif, il est dit que 5 fédérations du CCCV ont déjà la même dérogation. Il faudra signaler au BCFC que la fédération du Luxembourg a obtenu la même dérogation.

Concernant les boîtes de mesure d'esches, les mesures anglaises sont dépassées. A l'avenir, il faudrait penser à passer aux mesures européennes. Tous les fabricants font maintenant ces boîtes.

- f) Le nouveau règlement sportif.
Jean-Paul Paternoster signale que les règlements feeder, moulinet, carnassier n'ont pas encore été revus. Il se charge de contacter Isidoor Vanhoudt afin de revoir ces règlements en tenant compte des règlements de la FIPS.
Dans le nouveau règlement, il faudra spécifier que pour les concours open du CCPC, la longueur des cannes n'est pas illimitée. La longueur de la canne au coup est 11M50 et 7 M. pour les cannes à l'anglaise et bolognaise.

En relation avec le ch.3.9 du règlement sportif, le secrétaire demande si le rubiver est autorisé. Le texte dit : tous les appâts et amorces sont permis à la condition de ne pas être prohibés par la loi et à l'exclusion des appâts vivants et artificiels destinés aux carnassiers. Le rubiver est donc autorisé.

Jean-Paul Paternoster remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à la révision et à la rédaction du nouveau règlement des concours publics.

- g) Il est demandé aux membres présents de débarrasser les tables et de rincer leur vaisselle.

Le Président lève la séance à 13H45